

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2013-1 »

### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL réunie le 21 mai 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 100 millions de dinars et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars aux conditions ci-après :

- Catégorie A : 5 ans à taux fixe 7% brut l'an, ou/et variable à TMM+1,50% brut l'an ;
- Catégorie B : 7 ans avec 2 années de grâce à taux fixe 7,25% brut l'an.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

**Montant :** L'emprunt obligataire «CIL 2013-1» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «CIL 2013-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06 décembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 septembre 2013** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

**But de l'émission :** La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 190 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 37MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

### Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (CGI).

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **06 décembre 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 décembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, est fixée au **06 décembre 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

#### Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Intérêts :** Les intérêts sont payés à terme échu le **06 décembre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

**Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars**

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 523 000 dinars (en considérant un taux nominal de 5,8717%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de septembre 2012 au mois d'août 2013, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 décembre** de chaque année. Le premier paiement des intérêts aura lieu le **06 décembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 décembre 2014** pour la catégorie A et **06 décembre 2016** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour la catégorie A et 7,25% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2013 qui est égale à 4,3717%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8717%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et 7 ans pour la Catégorie B.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour la Catégorie A et de 5 ans pour la Catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- La duration de la Catégorie A est de 2,7508 années ;
- La duration de la Catégorie B est de 4,3170 années.

**Notation de la société :** Le 13 février 2013, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le 02 août 2012, 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

**Notation de l'émission :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB- (tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date 02 septembre 2013.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Cotation en bourse :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2013/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-836** en date du **12 septembre 2013**, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-007** en date du **28 août 2013** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de la CGI, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.